

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03835
Numéro SIREN : 401 724 489
Nom ou dénomination : PIAZZA D'OLMO INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt 30763

Désignation de l'entreprise SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIEAdresse de l'entreprise 99 avenue carnot 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

SIRET

4 0 1 7 2 4 4 8 9 0 0 0 2 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

LE 4 NOV. 2022

Néant ☐ *

SOUS LE N°

30763

		Exercice N clos le	
		31/10/2022	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	1 890
	Fonds commercial *	014	235
	Autres *	016	235
	Immobilisations corporelles *	028	34 158
	Immobilisations financières * (1)	040	1 100
Total I (5)		044	37 383
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 581
	Marchandises *	060	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	
	Créances (2)	068	74 669
	Clients et comptes rattachés *	072	7 742
	Autres * (3)	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	100
	Disponibilités	084	126 240
	Charges constatées d'avance *	092	2 762
Total II		096	213 094
Total général (I + II)		110	250 477
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	9 600
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	960
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	636
	Report à nouveau	134	61 879
	Résultat de l'exercice	136	66 891
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	139 966
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	165
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	40 580
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	45 512
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	86 256
Total général (I + II + III)		180	226 222
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIE		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/10/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	342 062	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	656	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	342 718
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	79 014	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(328)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	97 215	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 698	244	7 323	
	Rémunérations du personnel *					250	46 713	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	24 490	
DROIT DIVERS	Dotations aux amortissements *					254	4 827	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{	262	4
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	259 258	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	83 460	
Produits financiers (III)		280	1	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290	3 415	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		{	300	150	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	19 836	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	66 891	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	66 891	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	24 355			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	150		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 redecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit						350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	91 395
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	91 395	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 AOUT 2022

Exercice clos le 31 mars 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2022, l'activité de la Société s'est poursuivie et le chiffre d'affaires a augmenté de 64,02%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de maintenir notre politique de développement de la clientèle et de maîtrise des charges d'exploitation afin de pouvoir vous présenter un résultat bénéficiaire au moins équivalent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 342 062 euros contre 208 546 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 64,02%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 656 euros contre 249 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 163,34%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 78 686 euros contre 11 354 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 593,02%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 97 215 euros contre 36 555 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 165,94%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 323 euros contre 8 124 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,85%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 46 713 euros contre 66 274 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -29,51%.

Le montant des charges sociales s'élève à 24 490 euros contre 33 293 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,43%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 827 euros contre 1 386 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 248,19%.

Le montant des autres charges s'élève à 4 euros contre 8 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 259 258 euros contre 156 993 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 65,13%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 83 460 euros contre 51 802 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 61,11%.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 euros (-417 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 83 461 euros contre 51 385 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,42%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 3 265 euros contre 4 221 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 19 836 euros contre 10 698 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 66 890,94 euros contre un bénéfice de 44 907,94 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 48,95%.

Au 31 mars 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 226 222 euros contre 208 123 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,69%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 66 890,94 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	66 890,94 euros
- Prélèvement sur le compte « report à nouveau » : qui passe ainsi à zéro euro	61 878,88 euros
Pour former un total de :	128 769,82 euros
- A titre de dividendes : soit 125 euros par action	75 000,00 euros
Le solde, soit :	53 769,82 euros
- Au compte « report à nouveau » : qui s'élève ainsi à 53 769,82 euros	53 769,82 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 64 966 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compte du jour fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

LL

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant
- Exercice clos le 31 mars 2020 : 30 000 euros, soit 50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2021 : 40 002 euros soit, 66,67 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 40 002 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater l'absence de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39, 5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES

Le 12 juillet 2022

Madame Laurence LUTZ

Présidente

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Lutz', enclosed within a large, loopy oval stroke.

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 AOUT 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 66 890,94 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	66 890,94 euros
- Prélèvement sur le compte « report à nouveau » : qui passe ainsi à zéro euro	61 878,88 euros
Pour former un total de :	128 769,82 euros
- A titre de dividendes : soit 125 euros par action	75 000,00 euros
Le solde, soit :	53 769,82 euros
- Au compte « report à nouveau » : qui s'élève ainsi à 53 769,82 euros	53 769,82 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par la Présidente et au plus tard dans la limite des délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant
- Exercice clos le 31 mars 2020 : 30 000 euros, soit 50 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2021 : 40 002 euros soit, 66,67 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 40 002 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 août 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Laurence LUTZ

